



Communiqué de presse

Paris, le 5 juin 2014

PROTECTION DE L'ENFANCE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES REFUSE DE REDUIRE LES ALLOCATIONS FAMILIALES

La mobilisation conjointe des associations, des travailleurs sociaux et des professionnels de santé a été efficace. La proposition de loi visant à transférer la majeure partie des allocations familiales et l'allocation de rentrée scolaire au service de l'aide sociale à l'enfance, vient d'être rejetée par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Les députés de cette commission ont bien mesuré l'impact qu'une telle mesure pourrait avoir sur la vie des familles dont les enfants sont « placés ». Les associations restent vigilantes jusqu'à l'examen du texte en séance plénière le 12 juin prochain.

Contacts presse :

- ATD Quart Monde : Typhaine Cornacchiari 06 18 05 29 83 typhaine@atd-quartmonde.org
- Secours Catholique : Djamila Aribi 06 85 32 23 39 djamila.aribi@secours-catholique.org
- UNAF : Laure Mondet 01 49 95 36 05 - lmondet@unaf.fr
- Apprentis d'Auteuil Caroline Vivant 01 44 14 75 28 Caroline.vivant@apprentis-auteuil.org

ASSOCIATIONS SIGNATAIRES DE CE COMMUNIQUE

ANAS (Association nationale des assistants de service social)

Apprentis d'Auteuil

ATD Quart Monde (Agir tous pour la Dignité)

DEI Défense des Enfants International

Secours Catholique

SNMPMI Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle Infantile

UNAF Union Nationale des associations familiales